

# L'ÉLECTEUR

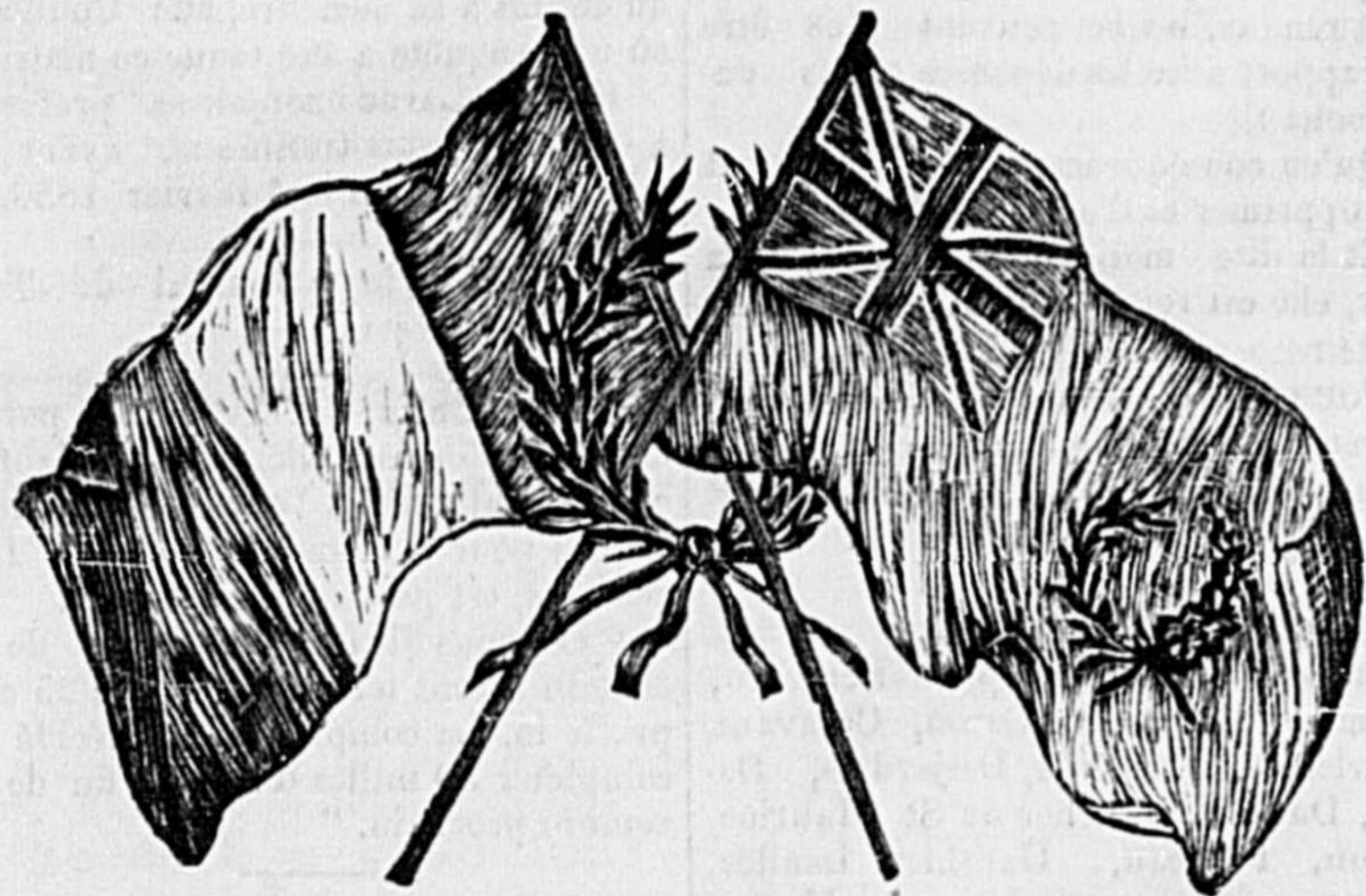
## JOURNAL DU SOIR

PLAMONDON & Cie., Editeurs-Propriétaires.

BUREAUX: 34, COTE LAMONTAGNE, QUEBEC.

ERNEST PACAUD, Redacteur-en-chef.

QUEBEC, 31 JUILLET 1886



### Victoire decisive des patriotes

#### Le parti de la corde en pleine deroute

#### Rejouissances patriotiques par tout le pays

#### Illumination, feux de joie, etc., etc.

Depuis hier soir, le parti national, dont la constitution venait d'être consacrée par un de ces solennels verdicts populaires qui jettent la terreur dans le camp ennemi, est dans une jubilation extraordinaire.

De toutes les parties du pays, nous arrivent des dépêches ne parlant que d'illuminations, de feux de joie et d'artifice, pour commémorer l'éclatante victoire remportée hier à Chambly par le parti des patriotes contre celui de la corde.

Nous comprenons l'intensité de cette excitation générale, de cette allégresse populaire qui ne demande qu'à se traduire par des manifestations publiques. Le 30 juillet est un jour glorieux pour la cause nationale.

Une élection à Chambly, provoquée par le gouvernement pendard lui-même à la veille des élections provinciales, était un sanglant défi porté de propos délibéré à l'opinion publique dans notre province. Tout avait été préparé avec un art machiavélique, rien n'avait été négligé pour assurer un succès pour le parti de la corde. On avait choisi pour terrain de combat un comté où le candidat ministériel avait été élu en 1882 par 539 voix de majorité; un comté dont l'électorat comprenait 250 Anglais dont on comptait soulever avec profit le préjugé national; un comté traversé par le canal de Chambly et où par conséquent les employés du gouvernement sont légion. A la dernière session, les ministres, en prévision de l'élection, avaient fait voter \$10,000 pour améliorations publiques dans le comté de Chambly, munificence destinée à allécher et à séduire les électeurs. Enfin, le gouvernement avait à sa disposition ces formidables engins de démoralisation qu'il a toujours excellé à mettre en activité dans les élections. Si jamais comté a été travaillé en tous sens, inondé d'agents sinistres, d'entrepreneurs d'élection et de saboteurs, c'est bien le comté de Chambly.

Dans ces conditions, les pendards se sentaient parfaitement à l'aise et croyaient la victoire littéralement impossible pour les patriotes. Il ne fallait en effet rien moins qu'un retour d'opinion extraordinaire, une sorte de miracle pour faire triompher ceux-ci, puisque pour

réussir ils allaient avoir à tourner contre le gouvernement plus de 500 voix conservatrices en outre du vote libéral.

Aussi, fort de sa position, M. Chapleau allait-il répétant avec jactance et faisant crier partout par ses organes que l'élection de Chambly était sa propre affaire, un *test case*, et qu'il se faisait fort de démontrer par cette élection, la première fédérale depuis le 16 novembre, que toutes les clameurs des nationaux n'étaient que des éjaculations isolées qui ne trouveraient pas d'écho chez le peuple. Vous allez voir, disait-il avec cynisme, que le peuple de la province de Québec approuve bel et bien l'exécution de Riel.

Quelle amère déception aujourd'hui pour le secrétaire d'Etat et le parti pendard tout entier! Comme les fournisseurs électoraux de ce parti corrompu doivent se mordre les doigts en reconnaissant, trop tard hélas! qu'ils ont placé leur argent à fonds perdus!

Les patriotes ont relevé avec intrépidité les insolents défis de M. Chapleau et, malgré leurs immenses désavantages, malgré les influences coalisées des deux gouvernements et les sommes fabuleuses jetées dans le comté, ils se sont battus comme des lions, n'ayant pour toutes armes contre cette formidable coalition que la parole, le bon sens et la justice.

Nous avons eu le puissant discours prononcé à Longueuil par l'hon. M. Laurier devant quatre ou 5,000 personnes, discours par lequel M. Chapleau a été pour ainsi dire foudroyé à bout portant et qui a imprimé une telle impulsion à l'enthousiasme de nos amis que ce n'est pas \$100,000 du fonds de corruption qui aurait pu la refouler. Nous avons eu l'hon. M. Mercier, qui a dirigé la campagne avec une vigueur et un talent comme jamais chef politique n'en avait encore donné l'exemple. Nous avons également le concours précieux d'un candidat sympathique et distingué. Nous avons pour nous toute cette brave jeunesse conservatrice nationale du Club Cartier de Montréal et d'ailleurs, MM. Champagne, Bergeron, L. P. Pelletier, George Duhamel, Lefebvre, Bastien, Laroche, Prudergast, W. Mercier, Cloran, unis dans une patriotique fraternité avec la phalange libérale des L. O. David, F. X. Lemieux, Barry, Dandurand, Lebel, Lemieux de la *Patricie*, Cap. Kirwan, Ernest Tremblay, Lafontaine, Beauset, Mackay, et une foule d'autres dont les noms nous échappent. Nous avons encore pour nous les ardentes sympathies du clergé dont les dénonciations de la corruption nous ont été d'un inestimable secours.

Ce ralliement généreux a sauvé la cause nationale. En dépit de la défection des libéraux anglais du comté, il s'est trouvé assez de conservateurs indépendants et patriotes dans le comté de Chambly pour faire pencher la balance en notre faveur.

Cette victoire est le coup de grâce des deux gouvernements. Le cabinet provincial, complice déclaré de celui d'Ottawa, ne doit plus conserver l'ombre d'une illusion sur le sort qui l'attend. Il doit comprendre qu'il ne lui reste plus qu'à s'effacer et fournir au plus tôt au peuple l'occasion de se donner un gouvernement de son choix.

Honneur aux patriotes de Chambly! Ils ont parlé hier, non seulement pour eux-mêmes, mais pour tous les amis de la cause nationale dans toute la province. Ils se sont acquis la gratitude publique pour avoir conduit le drapeau national à la victoire contre des désavantages aussi formidables.

Que le triomphe de Chambly serve d'encouragement aux soixante-quatre autres comtés de la province; que, s'inspirant du dévouement et du travail gigantesque de nos amis à Chambly, tous les patriotes organisent avec un redoublement d'ardeur la prochaine campagne générale.

On dit que le gouvernement retarde à dessein les élections générales afin de fixer la nomination des candidats au 16 novembre. Plaise au ciel que cet insolent défi soit mis à exécution! Le gouvernement aspirait, non pas une défaite, mais un écrasement!

### CHAMBLY

#### M. Prefontaine élu par 92 voix de majorité

#### ÉTAT DE LA VOTATION

Bassin et canton de Chambly	21	...
Ville de Longueuil	103	...
Paroisse Longueuil	16	...
St Bruno	39	...
St Basile	19	...
Boucherville	12	...
St Hubert	40	...
Total	181	79

Majorité : 92.

### ECHOS DE L'ELECTION DE CHAMBLY

Nous avons reçu, hier soir, la dépêche que voici :

Trois-Rivières, 30 juillet 1886.

Illumination et réjouissance ici à l'occasion du triomphe des patriotes à Chambly. Excitation intense par toute la ville.

Des dépêches de Lotbinière, St Joseph de Beauce, Ile d'Orléans, nous apprennent que la nouvelle de Chambly a été acclamée avec enthousiasme.

Nos bureaux étaient littéralement encombrés, hier soir, d'une foule anxieuse. Quand vers 9 heures, il fut connu que les nationaux étaient victorieux, ce fut un enthousiasme indescriptible.

La nouvelle se communiqua bientôt par toute la ville et tout le reste de la soirée on entendait de vigoureux hurrahs poussés par des groupes considérables sur les différents points de la ville.

La joyeuse nouvelle fut annoncée aux patriotes de l'île par des fusées et un véritable feu d'artifice lancé de la ville. Sur les bateaux traversiers entre Québec et Lévis, les passagers des deux bateaux se saluaient au passage par les acclamations les plus enthousiastes.

Ce matin la population de Québec et celle de Lévis manifestent leur joie par un grand déploiement de drapeaux.

Pierre Racine, chef conservateur de la ville de Longueuil, a comparu, hier

matin, devant le juge de Police Dugas sur l'accusation d'avoir donné \$10 à un électeur pour l'engager à voter pour les candidats pendards.

Son procès a été fixé à mercredi prochain.

Un autre conservateur important, M. Lucien Jodoin a été arrêté, hier matin, à St Bruno pour avoir donné \$10 à un électeur pour l'engager à voter en faveur du candidat pendard.

On ne se fait pas d'idée de l'impression produite à Longueuil jeudi matin par l'arrestation de Racine.

Celui-ci avait à peine appris que l'électeur qu'il avait voulu acheter avait tout révélé à M. Mercier qu'il s'enfuit à toute vitesse dans la direction de St Hubert, pour échapper à l'arrestation.

L'huissier se mit à sa poursuite; et ce fut une véritable course entre l'officier de justice et son prisonnier.

Finalement l'huissier put mettre la main sur son homme dans la paroisse voisine et le ramena à Longueuil.

On peut se faire une idée de la confusion et de l'humiliation de ce pauvre Racine, qui pose comme l'un des hommes les plus importants de sa localité.

La foule qui entoura bientôt la maison où était détenu le corrupteur insista pour qu'on lui mit les fers aux mains, mais l'hon. M. Mercier objecta à tout ce qui pourrait être considéré comme de la vengeance et de la persécution, et le prisonnier fut très bien traité.

Avant d'être conduit à la prison de Montréal, Racine demanda à l'huissier la permission de passer chez lui. L'huissier y consentit et là Racine remit entre autres objets qu'il avait sur sa personne une pile de billets de banque haute de plusieurs pouces.

On nous informe que l'hon. M. Chapleau est arrivé à Québec hier après-midi par le convoi du Grand-Tronc et est reparti, hier soir, pour Montréal.

Il aurait passé tout le temps en concubinage avec les ministres locaux pour organiser une dissolution et des élections immédiates en prévision d'un triomphe certain à Chambly.

M. F. X. Lemieux, M. P. P., est arrivé de Chambly, ce matin.

M. L. P. Pelletier arrivera cet après-midi.

M. Pacaud est de retour depuis hier après-midi.

C'est dans la ville de Longueuil que les deux gouvernements comptaient surtout pouvoir acheter des votes. On dit qu'une somme de \$8,000 à \$10,000 y avait été envoyée pour acheter la classe ouvrière.

Les patriotes, informés du fait, ne furent pas lents à s'organiser en conséquence. Une patrouille de cent personnes fut formée immédiatement et divisée par groupes de 12 à 15 qui firent la garde dans toutes les rues la nuit précédant la votation.

De plus les orateurs nationaux reçurent ordre de parler toute la nuit au comité afin de retenir les électeurs et de les arracher aux séductions des agents sinistres.

Il y avait 22 orateurs. Ils parlèrent dans l'ordre que voici : Dandurand, L. O. David, Ernest Pacaud, Champagne (conservateur national), Bastien (do), Laroche (do), Lemieux etc. etc.

A 2 h. du matin, l'auditoire était aussi nombreux qu'à 9 du soir.

### La situation politique et administrative de la province de Québec

IX

Grâce à ce malheureux vote, M. Mousseau a pu conclure pour dix ans, le 16 avril 1883 [voir document No. 40 de la session de 1884], un contrat qui lui a tout probablement procuré des avantages personnels considérables,

mais qui fait perdre à la province des sommes énormes. D'après ce contrat, le gouvernement paie aux propriétaires de l'île de Beauport \$132 par année pour chaque aliéné et le nombre des aliénés ne doit pas être moindre de 850 ni excéder 1,200. Comme il a été dit plus haut, les sœurs de la Longue-Pointe offraient de prendre le même contrat de \$100 par aliéné, ce qui faisait une différence de \$27,200 pour le nombre minimum de 850 aliénés et de \$38,400 pour le nombre maximum. En prenant la moyenne entre ces deux chiffres, on trouve une différence de \$32,800 par année; comme le contrat est pour dix ans, cette malheureuse transaction fait perdre à la province au moins \$328,000!

Voilà ce que l'opposition voulait épargner, mais qu'elle a été empêchée d'épargner par la servilité et le fanatisme des députés ministériels, qui ont tous voté contre la proposition de l'hon. M. Joly!

A la séance du 29 mars, l'opposition tenta en vain d'empêcher des dépenses inutiles et illégales, ainsi que l'indiquent les votes suivants :

L'hon. M. Marchand propose, secondé par l'hon. M. Mercier, qu'il soit résolu :

Que cette Chambre, en donnant son concours à la dite résolution, déclare que dans son opinion, il est désirable qu'aucun des salaires des employés du service civil ne soit augmenté d'ici à la prochaine session, au delà du montant fixé pour l'année 1881-82.

Pour : — MM. Bernard, Demers, Gagnon, Marchand, McShane, Mercier et Watts—7.

Contre : — MM. Archambault, Asselin, Audet, Blanchet, Brousseau, Caron, Casavant, Charlebois, Desaulniers, Desjardins, Dorais, Duckett, Duhamel, Dumoulin, Faucher de St Maurice, Frégeau, Leblanc, Lynch, Marcotte, Marion, Martel, Martin, Mousseau, Nantel, Paquet, Paradis, Poulin, Poupore, Richard, Robillard, St Hilaire, Trudel et Wurtele—33.

(Journal de l'Assemblée législative, 1883, page 331.)

Sur la résolution demandant une somme de \$11,000 pour les dépenses des bureaux publics, M. Bernard propose, secondé par M. Demers, que cette résolution soit amendée en y ajoutant les mots suivants :

Mais cette Chambre ne veut pas que le salaire de *Didace Tassé*, Ecuyer, soit payé, attendu que sa nomination est illégale et que ses fonctions ne sont pas nécessaires.

Pour : — MM. Bernard, Bernatchez, Demers, Gagnon, Marchand, McShane, Mercier, Poulin et Watts—9.

Contre : — MM. Archambault, Asselin, Audet, Blanchet, Brousseau, Caron, Casavant, Charlebois, Desaulniers, Desjardins, Dorais, Duckett, Duhamel, Dumoulin, Faucher de St Maurice, Frégeau, Leblanc, Lynch, Marcotte, Marion, Martel, Martin, Mousseau, Nantel, Paquet, Paradis, Poupore, Richard, Robillard, St Hilaire, Trudel et Wurtele—32.

(Journal de l'Assemblée législative, page 335.)

M. Gagnon propose, secondé par l'hon. M. Mercier :

Mais cette Chambre ne veut pas que la pension de L. A. Robitaille soit payée, vu qu'elle a été accordée d'une manière illégale.

Pour : — MM. Bernard, Bernatchez, Demers, Dorais, Gagnon, Marchand, McShane, Mercier et Watts—9.

Contre : — MM. Archambault, Asselin, Audet, Blanchet, Brousseau, Caron, Casavant, Charlebois, Desaulniers, Desjardins, Duckett, Duhamel, Dumoulin, Frégeau, Leblanc, Lynch, Marcotte, Marion, Martel, Martin, Mousseau, Nantel, Paquet, Paradis, Poulin, Poupore, Richard, Robillard, St Hilaire, et Wurtele—31. (Journaux de l'Assemblée législative, 1883, page 337.)

Cette motion de M. Gagnon peut sembler un peu sévère à ceux qui ne connaissent pas les détails intimes du cas auquel elle s'applique, mais sa

comprend facilement quand on connaît ces détails.

Le Robitaille en question, qui est frère de l'ex-licutenant-gouverneur du même nom, est un vieux garçon et, par conséquent, n'a pas à pourvoir aux besoins d'une famille. C'est, de plus, un homme très riche, qui a des sommes considérables en argent, en actions de banque, etc., et qui possède en sus les plus belles limites à bois qu'il y ait dans la Gaspésie. Le droit qu'il a à ces limites, qu'il n'exploite pas, se vendrait au moins \$50,000. Enfin, c'est un homme même très riche, qui vit somptueusement dans une des plus belles résidences de Québec, qui n'a pas de famille et qui n'a pas le moindre besoin de cette honteuse pension. Son ajout à ces considérations le fait que cette pension lui a été accordée en violation flagrante de la loi, on admettra que l'opposition a eu mille fois raison de s'opposer au paiement de cette pension, qui n'est qu'un gaspillage d'honte.

Voyant que le gouvernement était bien déterminé à gaspiller sans prendre aucun moyen de rétablir l'équilibre dans les finances, l'opposition crut de son devoir de mettre le pays en garde et, pour cette raison, M. Bernatchez, secondé par M. Gagnon, proposa la résolution suivante :

" Cette Chambre est prête à voter les subsides à Sa Majesté, mais regrette que le gouvernement ne lui ait soumis jusqu'à ce jour aucune mesure pratique tendant à lui fournir les voies et moyens nécessaires pour rencontrer les dépenses ordinaires et extraordinaires qu'il se propose de faire durant l'année fiscale 1883-1884, et qui soit de nature à faire cesser de suite les déficits qui s'accumulent depuis 1875 et jettent tant d'alarmes parmi les hommes d'affaires et les véritables amis du pays."

Cette proposition était trop raisonnable pour trouver grâce auprès des serviles partisans du ministère, qui la repoussèrent par le vote suivant :

**Pour** : — MM. Bernard, Bernatchez, Demers, Gagnon, Irvine, Joly, Marchand, Mercier et Watts—9.

**Contre** : — MM. Archambault, Asselin, Audet, Beaubien, Beauchamp, Blanchet, Carbray, Casavant, Desaulniers, Desjardins, Dorais, Duckett, Duhamel, Dumoulin, Faucher de St Maurice, Flynn, Frégeau, Gauthier, Lavallée, Leblanc, Lynch, Marcotte, Marion, Martel, Martin, Mousseau, Nantel, Paradis, Picard, Poulin, Richard, Sawyer, Spencer, St Hilaire, Trudel et Wurtele—36. (Journal de l'Assemblée Législative, 1883, pages 342-43.)

Cette campagne de l'opposition contre le brigadage administratif du gouvernement Mousseau se termina par la motion suivante, qui fut proposée par l'hon. M. Marchand, secondé par l'hon. M. Joly :

Que cette Chambre constate avec regret que le gouvernement de la province a négligé :

1. De pourvoir, depuis 1877, au fonds d'amortissement de l'emprunt de \$3,000,000 contracté à cette époque à New York, par le gouvernement du temps ;

2. De pourvoir, en 1880, au fonds d'amortissement de toute la dette consolidée, qui s'élevait alors à \$11,000,000, les comptes publics de 1879-80 ne contenant que la mention d'une modique somme de \$1,706 appliquée à cette destination ;

3. De pourvoir, en 1872, au fonds d'amortissement des emprunts de 1874-1876, et 1878 j

Que, par ces omissions, le gouvernement a violé la loi, dissimulé la véritable condition financière de cette province et mérité la censure de cette Chambre ;

Que cette Chambre regrette que le gouvernement, en violation du privilège incontestable appartenant aux représentants du peuple de contrôler la dépense publique, ait négligé de soumettre à leur approbation la dépense énorme de \$410,450 qu'il a faite de puis la dernière session sans autorisation législative.

Cette motion fut repoussée par le vote suivant :

**Pour** : — MM. Bernard, Bernatchez, Demers, Gagnon, Irvine, Joly, Marchand, McShane, Mercier, Rinfret et Watts—11.

**Contre** : — MM. Archambault, Asselin, Audet, Beauchamp, Blanchet, Carbray, Casavant, Desaulniers, Deschênes, Desjardins, Dorais, Duckett, Duhamel, Dumoulin, Faucher de Saint Maurice, Flynn, Frégeau, Gauthier, Lavallée, LeBlanc, Lynch, Marcotte,

Marion, Martel, Martin, Mousseau, Nantel, Paradis, Picard, Poulin, Richard, Sawyer, Spencer, St Hilaire, Trudel et Wurtele—36. (Journal de l'Assemblée Législative, 1883, pages 344-45.)

En refusant ainsi de blâmer le gouvernement d'avoir négligé le service d'amortissement sur la dette fondée, les députés ministériels se sont mis en opposition avec leur chef actuel, le Dr Ross, qui disait en 1882 au Conseil Législatif :

" Mais on semble oublier, soit de bonne foi, soit à dessein, que l'amortissement est requis, est établi par la loi, qu'on ne peut s'empêcher de payer les monts requis à la caisse d'amortissement sans violer les termes mêmes des lois autorisant le gouvernement de la province à faire les emprunts qui constituent notre dette à l'heure qu'il est. [Débats de la Législature, 1882, page 173.] "

La dernière partie de la motion avait pour but de protester contre la violation d'une loi qui est la base de tout le gouvernement responsable : le contrôle par la Chambre de toutes les dépenses publiques.

Tel est le triste spectacle qu'a donné le gouvernement Mousseau, durant la seule session qu'il a faite. Jamais la province n'avait eu un gouvernement plus incapable, plus fourbe et plus malhonnête. Ecrasé sous le mépris du public et de ses propres partisans, il fut obligé de se démettre et remplacé, en janvier 1884, par un autre ministre conservateur aussi incapable et pas plus honnête.

**RÉGIME ROSS**  
(Session de 1884)

Comme M. Chapleau et Mousseau, le Dr Ross escamota le pouvoir sous prétexte de rétablir l'équilibre dans les finances de la province en pratiquant la plus stricte économie. C'est pourquoi il introduisit dans le discours du trône qui fut lu à l'ouverture de la session, la déclaration suivante :

Les comptes publics pour la dernière année fiscale vous seront soumis, ainsi que les estimés pour l'année prochaine. En vous occupant de cette importante question des finances de la province, j'espère que vous n'oublierez pas que, pour rétablir l'équilibre entre nos recettes et nos dépenses, il faut adopter un vigoureux système d'économie et de retranchement dans toutes les branches du service public, et je suis convaincu que votre patriotisme vous engagera à secondar les efforts de mon gouvernement pour atteindre ce but.

L'opposition savait trop bien par expérience ce que les ministres étaient capables de faire en matière d'économie pour ajouter la moindre foi à cette déclaration ; mais elle résolut de faire tout en son pouvoir pour forcer le gouvernement à tenir ces belles promesses. Le 9 avril, M. Gagnon posa au ministère une question qui montra de suite ce qu'il fallait penser de ces promesses d'économie. Voici cette question et la réponse qui fut donnée par le ministre :

**Par M. Gagnon**—Est-ce l'intention du gouvernement de réduire, pendant la présente session, le traitement des ministres au montant fixé par le gouvernement Joly, savoir \$3,000 par an ?

**Réponse par l'honorable M. Taillon** : Non. (Journal de l'Assemblée Législative, 1884, page 66.)

C'était déjà assez pour ouvrir les yeux aux plus crédules ; mais l'opposition voulut sonder encore mieux le terrain et le 7 mai l'hon. M. Mercier, secondé par l'hon. M. Joly, proposa la motion suivante :

Cette chambre est prête à voter les subsides à Sa Majesté, mais regrette que les promesses d'économie faites à la dernière session n'aient pas été remplies durant la vacance ;

Que l'état alarmant des finances de la province cause de légitimes inquiétudes au peuple ;

Que le ministère actuel aurait dû, dès les premiers jours de la session, nous soumettre des mesures pratiques et proposer à faire cesser les déficits qui s'accumulent depuis quelques années ;

Que les promesses d'économie faites par le trésorier sont trop vagues, ne peuvent rassurer l'opinion publique et ne donnent pas de garanties suffisantes

que l'équilibre sera rétabli entre les recettes et les dépenses ;

Qu'il ne serait pas sage, dans les circonstances et avec la triste expérience du passé, de laisser entièrement à l'arbitraire des ministres les détails des économies considérables que la situation exige ;

Que c'est le devoir du gouvernement de soumettre des mesures servant de base à ces économies, ainsi que les noms des employés qui seront congédiés, les détails des diminutions de salaire que l'on se propose de faire, afin de permettre à la chambre de voir si les réformes projetées seront satisfaisantes et justes, et si les ministres..... donnant l'exemple du patriotisme..... assumeront leur part légitime des sacrifices imposés aux membres des deux chambres de la législature, aux employés publics et aux institutions de charité.

Poussé au pied du mur, le gouvernement fit rejeter cette motion par le vote suivant :

**Pour** : — MM. Bernard, Bernatchez, Cameron, Demers, Gagnon, Joly, Lemieux, Marchand, McShane, Mercier, Rinfret dit Malouin, Shebyn et Watts—13.

**Contre** : — MM. Asselin, Audet, Beauvau, Beauchamp, Bergevin, Blanchet, Brousseau, Cavant, Desaulniers, Deschênes, Desjardins, Dorais, Duckett, Duhamel, Faucher de St Maurice, Flynn, Frégeau, Garneau, Gauthier, Lavallée, Leduc, Lynch, Marcotte, Marion, Martel, Martin, Nantel, Owens, Paradis, Picard, Poulin, Poupore, Richard, Robertson, Robillard, Sawyer, Spencer, St Hilaire, Taillon, Thornton, et Trudel—41. (Journal de l'Assemblée Législative, 1884, pages 172 et 202.)

Le 8 juin 1882, M. Lemieux, député de Lévis, provoqua un vote qui mit encore plus à découvert la mauvaise foi du gouvernement. Dans son discours sur le budget, prononcé le 2 mai 1884, le trésorier Robertson avait dit :

" Je n'ai guère besoin de répéter, puisque je le dis depuis dix ans, que les frais d'administration de la justice criminelle devraient être à la charge du gouvernement fédéral, attendu que cette dépense a pour but de faire observer des lois fédérales. Le fait que l'administration de la justice criminelle est confiée aux autorités locales par l'acte de confédération n'implique aucunement que les frais de cette administration devraient être payés par les gouvernements locaux. Certaines paroles tombées de la bouche de quelques-uns des ministres fédéraux me font espérer que nous serons libérés de ce fardeau, vu qu'il nous sera payé une compensation pour nous aider à payer les frais de l'administration de la justice criminelle. (Page 24.) "

Pour donner suite à ce projet de M. Robertson et donner plus de force au gouvernement local pour agir auprès du gouvernement fédéral, M. Lemieux, secondé par M. Rinfret, proposa la motion suivante :

Tout en étant prêts à voter les subsides à Sa Majesté, cette chambre, vu l'augmentation, chaque année depuis 1868, des dépenses pour l'administration de la justice ;

Vu que ces dépenses qui n'étaient que \$322,236.24, en 1868, se sont élevées pendant le dernier exercice (1883) à la somme de \$445,989.94, faisant par conséquent une augmentation pendant la période susdite de \$123,753.70 ;

Vu que sur le montant total des frais de la justice, une somme annuelle d'au delà de \$200,000 est dépensée pour l'exécution des lois faites et adoptées par le parlement fédéral, et particulièrement des lois pour la répression des crimes ;

Vu que ces dépenses sont incontrôlables par la législature de cette province et qu'il est injuste et conséquent que le gouvernement provincial paie pour l'exécution de telles lois, regrette que le gouvernement n'ait pas, pendant la présente session, soumis des mesures propres à diminuer les charges de cette province, en rapport avec l'administration de la justice ;

Ainsi pris au mot par l'opposition, le gouvernement fit repousser cette motion par ses serviles partisans et M. Robertson eut le cynisme de voter contre ce qu'il avait lui-même proposé et recommandé un mois auparavant. Le vote fut comme suit :

**Pour** : — MM. Bernard, Bernatchez, Boyer, Demers, Gagnon, Joly, Lemieux, Marchand, McShane, Mercier, Rinfret dit Malouin, Robidoux, Shebyn et Watts—14.

**Contre** : — MM. Asselin, Audet, Beaubien, Beauchamp, Bergevin, Blanchet, Brousseau, Caron, Casavant, Charlebois, Deschênes, Desjardins, Dorais, Duckett, Faucher de St Maurice, Flynn, Frégeau, Garneau, Gauthier, Lavallée, Leduc, Lynch, Marcotte, Marion,

Martel, Martin, Paradis, Picard, Poulin, Richard, Robertson, Robillard, St Hilaire, Taillon et Trudel—35. (Journal de l'Assemblée Législative 1884, pages 301-2.)

Le même jour, l'opposition demanda l'abolition de la charge de commissaire du fonds d'emprunt municipal, parce que les services de ce fonctionnaire n'étaient plus requis. Le gouvernement refusa de supprimer cette dépense, ainsi que l'indique le vote suivant :

M. Gagnon propose que les services qu'avait en vue la législature en créant la charge de commissaire du fonds d'emprunt municipal, par la section 1 du chap. 13, 43-44 Victoria, sont maintenant rendus, ou ne peuvent plus être en rapport avec les dépenses qu'ils entraînent :

Qu'en conséquence, il est expédient de supprimer et d'abolir cette charge.

Et la dite motion étant mise aux voix, elle est rejetée sur la division suivante :

**Pour** : — MM. Bernard, Bernatchez, Boyer, Demers, Joly, Lemieux, Marchand, McShane, Mercier, Rinfret dit Malouin, Robidoux, Shebyn et Watts—14.

**Contre** : — MM. Asselin, Audet, Beaubien, Beauchamp, Bergevin, Blanchet, Brousseau, Caron, Casavant, Charlebois, Deschênes, Desjardins, Dorais, Duckett, Faucher de St Maurice, Flynn, Frégeau, Gauthier, Laallée, Leduc, Marcotte, Marion, Martel, Martin, Paradis, Picard, Poulin, Poupore, Richard, Faucher, Robillard, St Hilaire, Taillon, Trudel et Turcotte—34. (Journal de l'Assemblée Législative, 1884, pages 304-5.)

**ACTUALITES**

Son Eminence est revenue d'Ottawa hier après-midi.

La compagnie du Pacifique avait eu la délicatesse d'attacher au convoi le char spécial des directeurs, pour le cardinal et les dignitaires ecclésiastiques qui l'accompagnaient.

Mgr Racine de Sherbrooke est descendu à Louiseville en route pour les sources de St Léon.

Mgr Gravel est descendu à la Pointe du Lac en route pour Nicolet.

Son Eminence était accompagnée de M. le Grand Vicairé Légaré et des abbés Marois et Gagnon.

On a remarqué que les édifices publics à Ottawa n'étaient pas illuminés mercredi soir quand toute la ville l'était en l'honneur de la visite de Son Excellence le Cardinal Taschereau.

On s'est demandé pourquoi Sir Hector, qui est le ministre des travaux publics, et qui seul pouvait donner l'ordre d'illuminer, ne l'a pas fait.

On a illuminé les édifices parlementaires en des circonstances moins importantes.

A-t-on eu peur des orangistes ?

Dit la Patrie :

" Sir Hector Langevin, qui était à Ottawa mercredi dernier, n'a pas assisté au lever de Son Eminence le cardinal Taschereau et de l'archevêque Dubamel.

Le soir il était au feu d'artifice. Il y a quelque chose dans ces absolutions."

Les journaux pendards colportent à qui mieux mieux une prétendue lettre d'un missionnaire du Nord-Ouest signée du vague pseudonyme " Un témoin."

Ce document, qu'ils présentent à leurs lecteurs comme une charge accablante contre la mémoire de Louis Riel, n'est en réalité qu'un nouveau plaidoyer de folie en faveur de cet infortuné monomaniac. Ajouté au témoignage de M. l'échevin John Lee, qui nous avons déjà reproduit, ce serait, si une signature authentique y était attachée, l'une des pièces les plus formidables qu'on pût invoquer contre les misérables qui ont fait exécuter le chef métis.

Un témoin rapporte entre autres les faits que voici :

" Le mardi il les réunit dans l'église. Il commença par berger, ce qui dénotait une marque de foi ; alors il rejeta le Pape, parce que le Pape condamnait la rébellion et que Monseigneur Bourget serait le premier Pape du Nouveau Monde et le chef de la nouvelle religion qu'il se proposait d'établir. *Idem* dans le sur-tout et souffla sur ses mérites pour le communiquer le Saint-Esprit....

" Il avait changé la salutation angélique. Au lieu de dire Sainte Marie Mère de Dieu, on deva t dire Sainte Marie Mère du fils de Dieu. Il voulut aussi changer le symbole des apôtres. Au lieu de dire : a souffert sous Ponce Pilate, il voulait qu'on dit : a souffert sous Caïphe. Il défendait aussi aux enfants de donner à leur père le nom de père et voulait qu'on célébrât le jour de Pâques le 1er de mai. Il ordonna trois

jours de jeûne ; il fit jeûner tous les enfants....."

Et les journaux de la corde, entre autres la *Minerve*, donnent cela comme une justification de l'exécution de Riel !

Québec vient de perdre un excellent citoyen et le parti libéral l'un de ses partisans les plus dévoués.

Notre ami M. Gilbert Larue, avocat, est mort subitement à minuit et demi ce matin.

Il était allé reconduire un ami quand, rendu sur la rue Dauteuil, près de la porte St Jean, il s'affaissa tout à coup. Les docteurs Balleau et Hamel furent mandés en toute hâte, mais ils n'arrivèrent que pour constater le décès.

Le coroner a fait transporter le corps du défunt à sa demeure, rue Couillard, où une enquête a été tenue ce matin.

En M. Larue exerçait sa profession à Québec depuis trente ans, ayant été admis au barreau le 4 février 1856.

Ou lit dans le " Journal de Trois-Rivières " de jeudi :

" Hier matin, une locomotive portant le nom de Trois Rivières, et traînant 20 chars plateformes chargés de lisses [rails] pour le chemin des Basses Laurentides, est passée en cette ville.

" On nous dit que 20 milles de ce chemin seront terminés pour le 25 août prochain. La compagnie a décidé de compléter 30 milles d'ici à la fin de novembre prochain."

Le train du Pacifique qui partait le dimanche à 4 heures p. m., quittera dorénavant la gare à 3.30 p. m.

Mgr Langevin, évêque de Rimouski, doit partir pour Rome à la fin d'août avec M. le chanoine Saucier.

Mgt Langevin fera un séjour d'un mois en France.

Les funérailles de M. Robert Trudel, député de Champlain, ont lieu, ce matin, à Ste Geneviève.

Il y aura à midi, aujourd'hui, grandes courses de yacht entre Québec et Beaumont.

Il s'agit du prix accordé par le Commodore du club de yacht de cette ville, M. J. U. Gregory.

Le général Sir Frederick Middleton passera l'inspection générale de l'artillerie ce matin.

Lundi, il inspectera l'Ecole de cavalerie du lieutenant colonel Turabull.

**L'hon. M. Mercier et les orangistes**

On ne se fait pas d'idée de la rage que soulève chez les fanatiques l'esprit conciliant de l'hon. M. Mercier, son patriotisme ardent et ses bons rapports avec les conservateurs nationaux. Mais ce qu'on lui reproche surtout, c'est d'avoir forcé le gouvernement à se charger des frais des fêtes du cardinal.

On jugera de cette haine et de cette rage par l'article que voici, emprunté à un journal orangiste :

(De *Hanti-glon Glemer*)

" Dans son adresse aux électeurs de la province, M. Mercier leur demandait d'enterrer l'esprit de parti, et de s'unir pour assurer l'autonomie de la province de Québec. On peut comprendre facilement ce que M. Mercier entend par autonomie de la province de Québec, puisqu'il dit aux électeurs qu'elle est la sauvegarde de leurs droits religieux et nationaux. Par droits religieux il veut sans doute parler des privilèges extraordinaires dont jouit l'église de Rome, et par droits nationaux, les droits des Canadiens Français, de sorte que, lorsque M. Mercier ou aucun de ses partisans parle de l'autonomie de Québec, nous devons comprendre que cela signifie l'obtention d'une indépendance de l'autorité fédérale qui leur permettra d'établir, dans la province, la suprématie de l'église de Rome et de la nationalité Canadienne-française. Il est tout simplement ridicule, de la part de M. Mercier, de citer l'acte des licences, l'acte des chemins de fer et le bill de franchise comme des empiètements sur l'autonomie provinciale ; car ces mesures n'ont aucun rapport avec l'église de Rome ou la nationalité canadienne française.

" Au lieu d'empiéter sur l'une ou sur l'autre, depuis la Confédération, ils ont parfaitement bien qu'elles n'ont jamais été aussi fortes ni aussi violentes dans leurs demandes qu'aujourd'hui. Le dernier acte de M. Mercier dans la dernière législature, a été de proposer de payer les frais d'installation du nouveau Cardinal à même les revenus de la province de Québec, aux quels les protestants contribuent pour une large part. Voilà l'homme qui insulte ainsi les convictions de tous les protestants dignes de ce nom. Voilà l'homme qui s'engage solennellement à

protéger les droits de la minorité. Fidèle à son nouveau rôle d'escave de la prairie et de souleveur de haines de race, il cherche à justifier Riel et la rébellion du Nord-Ouest. En face de cette adresse du chef de l'opposition, il n'y a pas à se le cacher, nous aurons en lui un politicien aspirant à devenir l'émule de Papineau, en soulevant une guerre de races, et L'EMULE DE CARTIER DANS SA SERVILITÉ A L'EGLISE DE ROME. La conclusion de tout cela, c'est qu'il faudra recommencer la guerre de 1837-38."

LA "MINERVE" ET LES ENSEIGNEMENTS DE LA CORDE

Nous lisons dans l'Etendard : "Combattre le crime, l'apostasie, la malversation etc., lorsque le coupable est conservateur, c'est être libéral rouge, suivant la Mine-ve."

M. Préfontaine, ancien libéral, se présente comme national, après avoir offert la candidature à tout conservateur consentant à se présenter.

Donc c'est être rouge que de condamner la politique criminelle, anti nationale du gouvernement fédéral et d'appuyer la candidature nationale de M. Préfontaine bien que ce soit le seul moyen pratique en notre pouvoir d'affirmer notre condamnation des méfaits orangistes.

En d'autres termes : un incendie dévora votre maison, mais l'incendiaire est un conservateur.

Donc, il faut vous laisser brûler vif, plutôt que de condamner cet incendiaire. Dans vous il s'un rouge si vous acceptez les services de pompiers libéraux lorsque nul pompier conservateur ne consent à aller au feu!

Tels sont les logiques et lumineux enseignements de la Minerve!

TERRIBLES NOUVELLES DU LABRADOR

SCENES NAVRANTES PLUS DE 500 PERSONNES MEURENT DE FAIM

LES AFFAMÉS MANGEANT LES CADAVRES

On télégraphie de St Jean, Terre-Neuve, 30—Hergentis Yer, l'un des Esquimaux arrivés ici sur le Nancy Birrat, venant de Okkah, Labrador, dit que la population de cette colonie était d'à peu près 139. Quand il la quitta avec sa femme il ne restait pas un seul être humain vivant. Au commencement de mars les vivres manquèrent et l'huile et les peaux de loup marins furent utilisées comme nourriture. A de rares intervalles on tuait un ours. Enfin tout moyen de nourriture manqua.

Au 3 juin dernier, la population d'Okkah était sans nourriture depuis 6 jours et pourée par la faim ils se nourrissaient des cadavres de plusieurs blancs et de quelques sauvages morts de froid. Cette nourriture provoqua la dysenterie parmi les survivants et le 9 juillet il ne restait plus que 16 personnes vivantes. On avait mangé les cadavres de plus de 25 personnes. Ces seize survivants descendirent la côte en se traînant sur quatre chiens. C'était tout ce qui leur restait. On avait mangé les chevaux depuis longtemps.

Rendus à près de 24 milles du cap Mayford, une violente tempête de neige commença. Les pauvres malheureux furent attaqués au moment où ils cherchaient à se frayer un chemin par des ours au nombre de 22 à 30 qui les dévorèrent à l'exception de deux. Ces derniers se rendirent seuls à Mayford.

On rapporte que plus de la moitié de la population entière est morte de faim.

Les ours sortent de leurs tanières et ravagent la cote.

Les chiens affamés déterrent les cadavres et dévorent les morts. Ils s'attaquent même aux vivants. Il ont dévasté une immense étendue de terrain où la population s'est en partie. Celle des plus petits établissements se sauve dans les plus grands. Souvent, en se rendant ainsi, des hordes d'ours en ont dévoré un grand nombre.

Les environs de Hopedale, contre où se fait un trafic considérable de loup marins, ont aussi souffert du manque de vivres et de la voracité des ours et des loupes depuis deux mois. Plus de 150 personnes sont mortes soit de froid, soit de faim, soit en devenant la proie des bêtes sauvages. Les hommes poussés par la faim ont souvent livré des combats à des ours en voie de dévorer leurs compagnons morts. Dans cette lutte terrible, souvent les ours ont eu l'avantage, acquérant ainsi une part double.

LA TEMPETE DE JEUDI

RAVAGE CAUSÉ PAR LA Foudre ET L'OURAGAN.

On télégraphie de Boston, 30—Un terrible orage de tonnerre est passé dans cette partie du pays. A Randolph la foudre est tombée sur une maison et a tué une femme et ses trois enfants, tout en mettant le feu à la maison.

A Mansfield, la foudre a mis le feu à deux granges qui ont été réduites en cendres. Il en est de même à Middleboro.

La pluie dans la vallée du Connecticut a détruit la récolte du tabac.

A Norton une grange et une maison ont été incendiées par la foudre.

A Leominster la récolte de blé a été presque complètement détruite.

Lima, Ohio, 30—On rapporte qu'Al lentown et Vaughansville dans Allen County, Ohio, ont été détruits par un orage aujourd'hui. Plusieurs personnes ont été tuées ou blessées.

Columbus, Ohio, 30—Une terrible tempête de nord ouest est passée sur cette ville à deux heures cette après-midi arrachant les arbres et enlevant les toits des maisons.

Une partie du toit de la gare Union a été emportée et la bâtisse du moulin laminoir a été renversée. On rapporte plusieurs personnes blessées, mais aucune tuée.

ANNONCES NOUVELLES

Encaen de peintures, vernis.—Avis.—Frs. Jolicœur, A vendre.—O. Chalfour.

On demande—Cie du Pacifique Canadien—Demandé—N. C. Cormier. Terres à vendre—Jos. Dajou. Poêles à l'huile de charbon—F. O. Vallerand.

Avantages sans précédents—F. X. Lepage. Pharmacie du Palais—Dr C. O. Lebel.

NOUVELLES LOCALES

AUJOURD'HUI 31 JUILLET : S. Ignace de Loyola—Lever du soleil à 4 h. 28, coucher à 7 h. 14. Quarante-Heures demain à Tewkesbury. Temps : clair et chaud ; brise de S. O.—Thermomètre : 90°.

VOL

Jeudi matin, M. J. B. Thibaudeau, marchand de fruits, rue St Pierre, étant allé un instant en arrière de son magasin, a constaté que pendant sa courte absence, quelqu'un avait ouvert le coffre de sûreté qui n'était pas fermé à clé, et en avait enlevé une quinzaine de piastres.

TUÉ PAR LA Foudre

Dans la nuit d'hier, la foudre a tué une vache appartenant à M. Tremblay, forgeron, de Ange Gardien.

MARIAGE D'UN JOURNALISTE

Jeudi matin, M. James Prendergast, avocat, et député de La Vérandrye à la législature du Manitoba, a épousé Mlle Mondor, de Saint Boniface. La bénédiction nuptiale a été donnée, dans la chapelle de l'Hôtel-Dieu, par le révérend M. T. E. Hamel, vicaire général.

LA PYRAMIDE DE LA PLACE D'ARMES

Les autorités municipales ont résolu de conserver intacte la pyramide élevée au dessus de la fontaine de la Place d'Armes pour les fêtes du cardinalat. Cette pyramide constitue actuellement un fort joli ornement que l'on ferait bien d'entretenir en bon état.

Nous apprenons de plus avec plaisir, que les citoyens des alentours ont résolu de se cotiser pour maintenir la lumière électrique placée au sommet de la pyramide.

FOIN, RAILLE, CHAUX

Hier, au marché du Palais, le foin nouveau se vendait de \$8 à \$9. Le vieux de \$9 à \$9.75.

La paille de \$3.50 à \$4, et la chaux de 15 c. à 18 c. le minot.

RÉDUCTION DES TAUX D'ASSURANCE

Il nous fait plaisir de voir que les autorités municipales s'agitent pour obtenir des compagnies d'assurance la réduction dans les taux d'assurance à laquelle nous donne droit le perfectionnement de notre système d'aqueduc.

M. Alfred Perry, de Montréal, qui a été chargé par les compagnies d'assurance de venir juger des moyens dont nous disposons pour éteindre les incendies, et de leur faire rapport, en vue d'une réduction des taux, est en cette ville.

Hier après-midi, une épreuve de l'aqueduc a eu lieu à l'église St Jean-Baptiste, en présence de Son Honneur le maire, du colonel Crowl et de M. Vernon, commissaires du feu de Detroit, de M. Perry et de MM. Charles Langlois et Champion, agents d'assurance.

Cette épreuve a parfaitement réussi et a prouvé au delà de tout doute que notre aqueduc peut suffire à toutes les exigences.

Pour la Dyspepsie ou une faible digestion, buvez l'Eau de St-Léon après chaque repas et avant de déjeuner pour la Constipation.

Gingras, Langlois & Cie QUEBEC

On s'est ensuite rendu au poste central des pompiers, où ceux-ci ont fait fonctionner l'échelle de sauvetage Langevin-Thibault, dont le principe a été fort admiré et dont le mécanisme a été trouvé très ingénieux.

JOURNALISTES EN VOYAGE

M. L. J. Demers du Canadien, N. Levasseur, du Nouveliste, J. Carrel, du Télégraph et président de la Presse Associée, Dr N. E. Dionne, secrétaire, J. E. Mercier du Quotidien, E. Rouillard, du Nouvellist, F. H. Proulx, de la Gazette des campagnes, J. N. Pouliot, de la Voix du Golfe, G. Cary, du Mercury, J. B. Cloutier, de l'Enseignement primaire, M. l'abbé Provancher, du Naturaliste Canadien, M. Valade, du Can da, d'Ottawa, etc, et une quinzaine de dames de leurs familles sont partis hier après-midi, à 5 heures, par le Montréal. Ils seront de retour jeudi prochain.

MIKADO

Si nous en jugeons par le nombre des sièges qui sont déjà réservés sur le plan ouvert chez le capt. Holiwell, les artistes qui vont jouer à l'Académie de musique, la semaine prochaine, Mikado le dernier grand succès de Gilbert et Sullivan, n'aurent pas à se plaindre que les banquettes ne sont pas remplies. Il est bien certain au contraire qu'à chaque représentation la salle sera bondée. D'ailleurs, partout où elle a été jouée, cette pièce si originale a fait fureur. La richesse et l'éclat des costumes japonais et de la mise en scène, n'en sont pas les moindres attraits.

ORIGINAL

M. Jos. Vincent, libraires, réunissait avant hier après midi ses nombreux amis au Pavillon des Patineurs et leur offrait les émotions d'un skatink party. L'idée de ce nouveau genre de "at home" a été très bien accueillie. Plus de cinq cents dames et messieurs s'étaient rendus à l'invitation de M. Jos. Vincent.

Parmi les invités, on remarquait Son Honneur le Maire, les conseillers Vincent et Delisle et leur dame, M. et Mme Spencer, M. J. Martin, avocat, et sa dame, les Diles Bemer, Hauel, Corin ne Fuchs, J. Langelier, B. Lemieux, Laura Martin, de Boudy, etc., MM. O. Roy, notaire, J. Edge, étudiant en médecine, Moulthrop, Poitevin, etc. Le plus charmant entrain n'a cessé de régner toute l'après-midi. La musique était splendide. M. Jos. Vincent, secondé par l'aimable gérant de l'établissement, M. Moulthrop, a rendu l'après-midi agréable à tout le monde.

On n'a eu qu'un regret, c'est qu'elle a paru trop courte, mais on s'est consolé en voyant l'inscription : "You will come again."

EXCURSION A MONTRÉAL

Nos lecteurs apprendront sans doute avec plaisir que l'excursion que nous avons annoncée il y a quelques jours est tout à fait décidée et la date fixée au 21 août prochain.

Il n'y a pas eu d'excursion de Québec à Montréal depuis trois ans, et il pourrait bien se faire qu'il ne se présente pas d'autre occasion pour aller rendre visite aux parents et amis et visiter la métropole du Canada d'ici à quelque temps. Que chacun fasse donc son possible pour ne pas manquer celle-ci qui promet d'être un succès, car l'un des organisateurs faisait partie de l'organisation des deux excursions faites par le club typographique de Québec en août 1877 et 1878, et il entend son affaire.

Nous publierons l'annonce officielle la semaine prochaine.

PERSONNEL

Notre digne concitoyen M. F. O. Vallerand, négociant, est parti ce matin pour un voyage au Saguenay.

AU CIRQUE

Allez voir le cheval acrobate Blondin marcher sur le fil tendu, à Lévis 3 août.

AVIS AUX MÈRES

Le sirop calmant de Mme Winslow devrait toujours être administré aux enfants qui sont dans la période de la dentition. Ce sirop calme l'enfant, amolli les gencives, fait cesser les douleurs fait disparaître toutes les coliques et es le meilleur remède pour la diarrhée. Vingt centimes la bouteille. 10 mai 1886—la. q & h.

Injection Cadet LA PLUS CONNUE DE MONDE ENTIER POUR GUÉRIR EN TROIS JOURS sans aucun autre médicament et sans crainte d'accidents. PARIS — 7, Boulevard Denain, 7 — PARIS A Québec : D' Ed. MORIN & Co. — A Montréal : LAVIOLETTE & NELSON. ET DANS TOUTES LES BONNES PHARMACIES DU CANADA

Guérison Certaine EN 2 heures, sans COLIQUES ni NAUSEES, sans aucun PURGATIF avant ou après. VER SOLITAIRE Par les CAPSULES DE L. KIRN

AU PUBLIC VILLE DE QUEBEC

Vu que nous arriverons par l'INTERCOLONIAL, de retour de Halifax et de St-Jean, il nous est impossible de traverser à votre ville nos énormes chars au nombre de 50 et qui ont 60 pieds de long. En conséquence nous aurons notre exhibition à LÉVIS qui est à quelques minutes de Québec.

Des arrangements ont été faits avec la Compagnie de la Traversée afin de donner tous les avantages possibles à ceux qui désireront assister à nos représentations.

Le seul maître de la situation NOUVEAU et COLOSSAL CIRQUE ADAM FOREPAUGH

qui est depuis des années sous la même direction et dont les propriétaires ont toujours été les mêmes.

LEVIS MARDI 3 AOUT

Vienent d'être ajoutés La célèbre famille BÉCARDUS, composée du père et de ses quatre fils, qui sont les meilleurs tireurs du monde et une

Représentation de la VIE FORESTIERE

Cette partie est composée d'éleveurs de l'Ouest, des célèbres bouviers, de sauvages, de vaqueiros mexicains experts du lasso, trappeurs, chasseurs, bison sauvage et les célèbres loups à longues cornes. Les braves chos rétifs, les bandits de la plaine dans les célèbres tableaux mouvants. Aussi la bataille qui a été causée par le vol du wagon de la maille des Etats-Unis.

Exploits et courses à casse-cou des héros de l'Ouest. Un tourbillon de course à l'instar des hippodromes romains.

Bataille avec gent de boxe entre éléphants. Assez d'animaux sauvages pour remplir 120 cages.

Demandez à notre porte quel expert quel est l'homme qui a la plus complète collection d'animaux sauvages et il vous répondra ADAM FOREPAUGH. Pétendre le contraire sera mentir.

Le seul cheval qui puisse marcher sur une corde et monter dans de hautes échelles.

4 ARENES et une ESTRADA 4



25 ELEPHANTS SAVANTS 25

Museum de prodiges humains Seul est en position de faire tous les matins à dix heures ces superbes défilés tant renommés. Monceaux par dessus monceaux d'or étincelant. Travaux dignes de Crésus. Des régiments de chevaux de race. Véhicules provenant des cinq parties du monde. Le tout entraîne une dépense de \$1,750,000.

Deux exhibitions par jour, à 2 heures et à 8 heures. Portes ouvertes à 1 heure et à 6 3/4 p.m.

ADMISSION : 50 cts. Enfants de moins de neuf ans, 25 cts.

Pour la commodité de ceux qui desirer éviter la foule aux abords de la tente, des billets seront vendus aux conditions ordinaires chez A. O. Raymond, libraire, 47 rue de la Fabrique, Québec, et chez Mercier & Cie, libraires, Lévis. Ces billets ne seront vendus que le jour où le cirque aura lieu.

A la Rivière du Loup il y aura une séance lundi le 2 août, à 2 heures p.m., Arthabaskaville, Mercredi le 4 août. Sherbrooke le 5 août.

24 juillet 24 27 29 31

AVIS

J'ai ouvert une boutique au coin du marché Jacques Cartier et de la rue St François pour la réparation des scies, et tout ce qui concerne cette ligne.

FRS JOLICŒUR. 8 juil no

Approuvé par l'Académie de Médecine de Paris le Tonicque par excellence, fortifie les épuisés par la maladie ou les excès. QUINUM LABARRAQUE

Autorisé par Arrêté ministériel le Tonicque fortifie les Estomacs délicats, augmente l'appétit, facilite la digestion. QUINUM LABARRAQUE

Médailles d'Or Expositions de Paris Sydney Melbourne le Tonicque agit merveilleusement contre l'Anémie, la Chlorose, les Pertes blanches. FABRIQUÉ PAR M. L. FRÈRE, 19, r. Jacob, PARIS

Dépôtaires à Québec : De Ed. MORIN & Co

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC District de Québec No 1202 Elzéar Rouin, Demandeur

Avais Public est par le présent donné qu'en vertu d'un Bref de Véndition Exponas émané en cette cause, les biens, meubles et effets mobiliers, tant défendus qu'assignés et compris en l'acte, consistant en une armoire, commode, chiffonnier, lampe pendule, etc, seront vendus le dixième jour d'août prochain, à dix heures de l'avant midi, par le notaire Jacques Cartier, au palais de St Roch de Québec. Québec, 31 juillet 1886 AUGUSTIN LABRECQUE, H. C. S.

TRES IMPORTANT!

Avantages extraordinaires!

Les soussignés ont le plaisir et l'honneur d'informer les commissaires d'écoles, les communautés religieuses, le clergé, les marchands, leurs amis et le public en général que la librairie fondée en 1876 par M. J. S. Gauvreau, vient de faire une nouvelle organisation sous le nom de J. S. Gauvreau & Cie.

Les soussignés, par des arrangements extrêmement avantageux pour eux, se trouvent aujourd'hui en position de pouvoir vendre à une réduction vraiment exceptionnelle tout leur fonds de librairie dont l'assortiment est le plus complet et le plus varié en fait de livres de prières, livres d'école (supérieurs) en français et en anglais, papier, livres de sac, fournitures d'écoles et de bureaux, etc, etc, et une grande variété d'autres articles.

Une visite est humblement sollicitée avant de faire vos achats afin de pouvoir profiter des avantages innumérables offerts par la librairie de J. S. GAUVREAU & Cie. 3 juil 1886

ACADEMIE DE MUSIQUE

UNE SEMAINE COMMENÇANT

LUNDI, LE 2 AOUT

ET Matinées Mercredi et Samedi

Grand événement fashionable

La plus grande de attractions GILBERT & SULLIVAN

MIKADO

Avec la grande compagnie originale Groupe d'Etoiles, Grandes Scènes, Véritables Costumes Japonais.

AVIS Rappelez vous que c'est la grande compagnie représentant seule le Mikado vrai et réel. Prix : \$1.00, 75c et 50c. On peut donner ordre aux voitures de se rendre à 10.55 hrs p.m.

A VENDRE

Un ressort de lit (sommier en bois) de seconde main, à peu de frais remis à neuf, pour \$2.50 seulement. S'adresser à ce bureau ou au No 38 rue St Eustache, faubourg St Jean.

LE CAPITAINE

MARCHE-OU-CREVE

XII

—Je ne vois pas.....
—Attendez. Voici, d'autre part, une déclaration par laquelle je reconnais que je devais à Léon les trente mille francs que je lui ai prêtés.
—Je ne comprends pas davantage.
—Si monsieur votre frère entre en possession de la seconde de ces pièces, c'est-à-dire de ma déclaration en sa faveur, il est clair que la plainte déposée contre lui n'a aucune valeur.
—C'est vrai.
—Je viens donc vous offrir de le mettre en mesure de conquérir ce pli.
—Et de quelle manière?
—D'abord veuillez me dire où il est.
—Ceci n'est pas mon secret, monsieur, et je ne puis vous le révéler.
—Au reste, peu importe. En réalité, il vaut autant que vous sachiez cela tout de suite. Le salut de votre frère est dans vos mains.
—Dans mes mains?
—Oui, mademoiselle.
—Parlez donc, monsieur.
—Voici ce que j'ai à vous proposer, non-seulement j'abandonnerai ma plainte contre votre frère, mais encore je lui fournirai les moyens d'aller vivre à l'étranger, car la vie à Paris est impossible pour lui. Enfin je m'engageai à assurer l'existence de madame votre mère, à la condition.....
—A la condition? répéta la jeune fille.
—A la condition que vous voudrez bien consentir à devenir Mme Peyretorte.
—Moi? cria Aline épouvantée.
—Mon Dieu, non j'en conviens, n'est pas très aimable, mais vous saurez lui donner en le portant toute la grâce qui lui manque.
—Moi! moi, répéta Aline abasourdie. Et l'image souillante de Jacques passait devant ses yeux comme une vision. A travers ses larmes qui déjà débordaient de ses paupières, elle voyait s'évanouir cette image si chère, ce bonheur qu'elle avait eue.
—On dirait, ma mademoiselle que je vous fais peur....
Aline ne répondit pas d'abord, mais elle se sentait le cou tendu sur la gorge, et elle était assez courageuse fille pour accepter ce cruel et terrible sacrifice. L'honneur de sa famille était dans ses mains. D'elle seule dépendait l'avenir de son frère et peut-être la santé de sa mère, car qui sait si elle ne parviendrait pas à lui rendre la raison? Cependant, elle hésita encore. Enfin, elle eut la force de reprendre la parole.
—L'honneur que vous voulez me faire, dit Aline d'une voix que l'émotion brisait, me surprend au delà de tout ce que je puis dire.
—Et pourquoi donc?
—Parce que je suis pauvre et que mon frère.....
—N'achevez pas. Le jour où je vous ai vue pour la première fois j'avais rêvé un bonheur dont je suis indigne dit Peyretorte en s'inclinant, et je bénis la conduite de votre frère, puisqu'elle m'a donné assez d'audace pour oser demander votre main.
—Cela veut dire, hélas! que je suis réduite à me vendre.
—Oh! mademoiselle.
—Quoi qu'il en soit, monsieur, veuillez m'accorder deux jours de réflexion. Il y aura du reste des formalités à remplir pour que notre union puisse s'accomplir.
—Que voulez vous dire?
—Que je suis mineure, monsieur, et que depuis le crime de son fils ma mère n'est plus en état d'exercer ses fonctions de tutrice.
—Si je comprends bien, dit Peyretorte, madame votre mère a subi un dérangement d'esprit?
—Passager je l'espère, mais qu'il faut bien avouer en présence de la proposition que vous me faites,
—Vous me donnez deux jours, ma demoiselle pour réfléchir je ne veux point vous presser....
—Mais marché pour marché, dit Aline je pense que jusqu'à ce que je prenne une décision, mon frère n'aura rien à craindre même de ses autres créanciers.
—Bien entendu.
—Veuillez donc revenir après demain, monsieur.
—Ne désirez-vous pas, mademoiselle, que je vous envoie un médecin pour examiner Mme votre mère?
—C'était là le plus cher de mes vœux et je vous remercie d'y avoir pensé.
—Le banquier se retira fort joyeux et se rendit aussitôt chez le docteur Malbec qui, en le voyant entrer, lui cria:
—Mon bon Peyretorte, je viens de faire une découverte. Vous êtes un imbécille.
—Que signifie ce singulier accueil? demanda le banquier d'un ton pincé.
—Cela signifie que, pour un homme de ressources, vous avez été bien maladroit dans l'affaire Cramoisan.
—Comment l'entendez-vous?
—C'est vous, n'est-ce pas, cher ami, qui avez suscité contre cet Amadis tous les défenseurs malheureux du Cercle des Topinambours?
—Mais oui.
—C'est vous, par conséquent, qui avez retenu à Paris un homme qui ne demandait qu'à retourner à son bord et à nous débarasser de sa présence?
—C'est encore vrai.
—Vous avez fait là une assez ridicule manœuvre, même à votre point de vue, Cramoisan a blessé tous vos champions, et cela parce qu'il n'a pas voulu les tuer.
—Il a fait la connaissance de Mlle Tourseulles, que vous aimez, et, si mes renseignements sont exacts, ce n'est pas vous qu'elle adore.
—C'est une question qui sera ultérieurement éclaircie, dit Peyretorte avec un sanglot.

—Enfin, mon cher, si vous aviez été malin, vous auriez laissé ce paladin retourner à son bord et reprendre la mer, puis vous n'en auriez plus entendu parler, ce qui vous aurait été infiniment agréable, si je ne me trompe.
—Dans tous les cas, si j'avais eu, moi, vos secrètes intentions, je ne me serais pas associé à une femme.
—Mais Coquelicot.....
—Coquelicot prétend détester le capitaine et vous qui vous croyez perspicace, vous ne vous êtes pas aperçu qu'au contraire elle l'aime à la folie.
—Allons donc!
—La malheureuse a la tête bourrée de romans et elle veut jouer un rôle plein de grandeur et de noblesse. C'est sa marotte. Tant que Cramoisan n'est pas en face d'elle elle ne respire que vengeance. Si elle se trouvait subitement en sa présence, il n'aurait qu'un signe à faire pour qu'elle tombât à genoux, prête à lui obéir.
—C'est qu'elle dit, cependant....
—Elle est sincère; mais elle se trompe elle-même. Elle aura organisé quelque stupide machination dans laquelle le capitaine va se démettre d'une façon plus ou moins ridicule à moins qu'il ne s'en tire d'une manière tout à fait grandiose, car il en est capable, ce gaillard-là.
—Vous êtes un bavard, Malbec.
—Soit. Mais, je le répète, si j'avais eu vos secrètes intentions contre Cramoisan, je ne me serais pas associé à une femme.
—Qu'entendez-vous par secrètes intentions? demanda Peyretorte un peu inquiet.
—Mais, dit le docteur, supposez-vous que je ne sache pas quelques-unes de vos histoires?
—Mes histoires!
—Ah ça, mon vieux complice, est-ce que sérieusement vous croyez que je n'ai pas reconnu la femme de Bahia?
—A ces mots, Peyretorte pâli, et d'une voix cassée par une émotion extraordinaire:
—De quelle femme voulez-vous parler?
—Mais de cette espèce de fantôme que nous avons vu chez vous et dont Coquelicot voulait tant connaître les aventures.
—C'est ma femme de charge.
—Allons donc, farceur! répliqua Malbec en faisant une pirouette.
—Il eut un silence, puis le banquier, espérant détourner la conversation, dit au docteur:
—Il ne s'agit pas de cela, Mme Tourseulles est devenue folle subitement en apprenant la jolie conduite de monsieur son fils. J'ai promis à Mlle Aline de lui envoyer un médecin.
—Et c'est moi que vous avez choisi?
—Oui, mon ami. Vous allez vous rendre chez cette dame, vous l'examinerez avec soin, et je ne considère pas comme très nécessaire que vous la guérissez, si elle est guérissable.
—Peyretorte laissa tomber cette phrase avec un cynisme sans pareil.
—Gredin! pensa Malbec, puis il ajouta tout haut: Voyons, consentez-vous à reconnaître que c'est bien la femme de Bahia qui est chez vous?
—Mais, tout à coup, un trait de lumière frappa l'esprit du docteur, qui se rappela avec quelle avidité Peyretorte avait écouté jadis l'histoire de Cramoisan.
—Alors il voulut frapper un coup de maître. Mettant la main sur le bras du banquier et le regardant bien en face, il lui dit en deux mots:
—Et l'enfant?
—Peyretorte fit un pas en arrière.
—Ah! mon ami, lui dit alors le docteur sur un ton de railleuse commiseration, vous n'êtes pas fait pour jouer les traitres de mélodrame. Vous manquez totalement d'a plomb.
—Moi?
—Et vous manquez encore plus d'habileté. Quand on a un associé semblable à moi, on n'est pas assez maladroit pour lui cacher quelque chose.
—Mais que voulez vous donc que je vous raconte?
—Ce que vous voudrez. Je verrai bien si vous ne me trompez pas.
—Peyretorte avait été frappé en pleine poitrine par la question de Malbec. Il crut que le médecin savait tout, et qu'il s'amusait à jouer avec ses terreurs. Se sentant alors à la merci de cet homme, il pensa qu'il était inutile de nier d'avantage.
—Les aveux qu'il allait faire échapper ne pouvaient pas, d'ailleurs, à son sens, lui coûter grand-chose, puis que les mystères dont il s'entourait, le docteur paraissait les connaître et n'en avait parlé jamais à âme qui vive.
—Eh bien! docteur, puisque vous êtes le diable, j'avoue tout, reprit Peyretorte d'une voix un peu émue.
—Qu'entendez-vous par tout? demanda Malbec, qui comprit aussitôt que si le banquier se contentait de cette confession générale, cela ne lui apprendrait pas grand-chose.
—Tout, parbleu! Et je suppose que vous introduisant ainsi de force dans mes secrets, continua Peyretorte, vous avez eu l'intention de me faire exécuter un grand air.
—En termes moins imagés, vous supposez que je veux vous faire chanter?
—C'est cela même.
—Eh bien! vous ne vous trompez pas tout à fait.
—Combien c'est-il.
—Je ne veux rien de votre fortune actuelle..... dit Malbec, et je pense que voilà déjà un beau trait.
—Certes!
—Mais si jamais vous entrez en possession, par un moyen quelconque, de la fortune de Cramoisan, j'en veux la moitié.
—La moitié, rien que cela? dit Peyretorte d'une voix où perçait encore une colère encore contenue.
—Pas un centime de moins.
—Mais cependant....
—Il n'y a pas de cependant. Vous n'avez qu'à me répondre oui ou non. Seulement je me permettrai de vous faire observer que si vous me refusez la moitié de cette fortune, vous courez le risque de la perdre, vous, tout entière.
—Eh bien! soit, vous en aurez la moitié.

QUEBEC-CENTRAL
Ligne de Québec, Boston, New-York et des Montagnes Blanches
La seule ligne ayant sur tout son parcours des chars palais et des chars dortoirs sans transbordement entre Québec et New York
La route la plus directe et la meilleure pour Boston et tous les points de la Nouvelle Angleterre via Sherbrooke et le lac Memphremagog
LE OU APRES LUNDI LE 14 JUIN
LES TRAINS QUITTERONT QUÉBEC:
EXPRESS—Départ de Québec par le bateau passeur à 2.15 p.m.; de Lévis à 2.45 p.m.; arrive à la Jonction de la Beauce à 4.40 p.m.; arrive à Sherbrooke à 8.40 p.m.; arrive à New Port Vt, à 10.30 p.m.; arrive à Boston à 8.30 a.m.; arrive à New York à 11.45 a.m.
Les chars palais et chars dortoirs Monarque avec buffet circulent jusqu'à New York sans transbordement.
MIXTE—Part de Québec par le bateau passeur à 2.30 p.m.; de Lévis à 3.00 p.m.; arrive à la Jonction de la Beauce à 6.45 p.m.; arrive à St François à 7.45 p.m.
Les trains arrivent à Québec:
EXPRESS—Part de New York à 4.30 p.m.; de Boston à 7.00 p.m.; de New Port à 6.00 a.m.; arrive à Lévis à 2.30 p.m. et à Québec par bateau passeur à 2.30 p.m.
Chars palais et chars dortoirs Monarque avec buffet marchent de New York à Québec sans transbordement.
MIXTE—Part de St François à 6.00 a.m. de la Jonction de Beauce à 7.25 a.m.; arrive à Lévis à 11.15 a.m. et à Québec par bateau passeur à 11.30 a.m.
Train rapide, beau paysage et raccourcissements certains
Les rails et express de New York et Boston circulent directement sur cette ligne. Le bagage est étiqueté entre tous les endroits.
Pour billets et autres informations s'adresser au bureau général des billes, en face de l'Hôtel St Louis.
Des billets d'excursion du samedi pour toutes stations jusqu'à Newport (Vermont) valides pour aller le samedi et retour le lundi suivant, seront émanés pendant les mois d'été à moitié prix.
B. M. STOCKING, Agent,
JAS. B. WOODWARD,
Gérant-général
J. H. WALSH,
Gérant général des passagers.
LES
PIANOS NEWCOMBE
EN TÊTE DE TOUS
Le piano Newcombe a remporté la médaille d'argent sur tous ses concurrents, les pianos de l'Europe et de l'Amérique à La grande Exposition de la Nouvelle-Orléans en 1885
avec le rapport du jury d'examineurs comme étant de première qualité de main d'œuvre pour égalité de son et pour excellence en général au point de vue musical et mécanique de l'instrument.
Ce piano a ainsi obtenu le premier prix à L'Exhibition de Kingston en 1885
sur tous les pianos Canadiens, Allemands et Américains.
Il est choisi par les professeurs, tant pour la puissance que pour la beauté de son. En un mot, le piano Newcombe est préféré à tous les autres par toutes les cantatrices pour sa beauté et sa douceur dans l'accompagnement du chant.
Sanctionné par d'ausi éminents artistes tels que Otto Bendix, autrefois pianiste à la cour de Sa Majesté le Roi de Danemark et premier professeur du Conservatoire Musical de Copenhague, Carl Martens, gradué du Conservatoire Royal Leipsic Germany, G. W. Shaty, docteur en musique, professeur de la chaire de musique, à l'Université du collège de la Trinité, Toronto, Edward Fisher, organiste de l'église St André et directeur de la société de chœur de Toronto. Aussi de W. Waugh, Lauder, Florence Maryatt, W. H. Pilcher, J. S. Parker et autres.
Ce piano est fait pour servir dans les salles de concert, dans les salons, les salles d'assemblées et les boudoirs.
Il est en usage dans toutes les écoles, les lycées et les collèges.
BERNARD & ALLAIRE,
Editeurs de Musique
77 & 79 rue St Jean
Haute-Ville
Québec
Le seul établissement de musique dans la ville ayant le téléphone
Ligne de navigation entre
QUEBEC et la MALBAIE
Le steamer RIVAL
Capitaine G. E. Humphrey
Le et après le 1er juin prochain, ce bateau laissera Québec, quai du marché Champlain, tous les mardis et jeudis à 10 du matin et les samedis à 1 heure après-midi, pour le cap à l'Aigle, arrêtant à Ste Anne de Beaupré, Baie St Paul (quai neuf), Isle aux Coudres, Eboulements et Malbaie.
Au retour, il partira du Cap à l'Aigle tous les lundis, mercredis et vendredis à 5.30 heures du matin, arrêtant à la Malbaie à 6 heures et à tous les ports intermédiaires.
Pour informations au sujet du passage et fret, s'adresser au capitaine G. E. Humphrey sur le vapeur, ou à
G. E. HUMPHREY, Jr.,
128, rue St Pierre, Québec.
28 mai 1894 6sh

Je viens de recevoir à l'occasion des Fêtes
LE PLUS GRAND ASSORTIMENT
de beaux instruments qu'il y ait en Canada, consistant en piano à queue (de tous les formats) pianos droits (nouveaux modèles) pianos carrés et orgues de chapelles et de salons.
HAZELTON KNABE
PIANOS
FISCHER DOMINION
et les orgues-harmoniums "DOMINION."
Tous instruments de choix, de nouveaux styles, uniques dans leur genre et ne se trouvant nulle part ailleurs.
Les personnes désirant un instrument de choix à un prix raisonnable devraient venir visiter mon assortiment si possible, ou écrire pour catalogues illustrés.
L. E. N. PRATTE,
SEUL AGENT POUR LA PROVINCE DE QUEBEC,
1676, RUE NOTRE-DAME, MONTREAL, 1676.
Messieurs les Marchands
Peuvent se procurer constamment à bas prix un assortiment très varié de
BISCUITS en tous genres,
CONFISERIES PURES, ordinaires et de fantaisie,
CHOCOLATS Cie Coloniale,
CIGARES les meilleures marques,
CIGARETTES les plus en vogue.
EN GROS SEULEMENT
—CHEZ—
A. B. DUPUIS
57 RUE ST-PAUL 57
8 fév 11m
BIERE ET PORTER LABATT
Les boissons par excellence pour les chaleurs sont les Célèbres Bière et Porter Labatt de London
Les plus hautes autorités médicales en recommandant l'usage comme tonique et comme le breuvage le plus favorable à la santé. L'analyse du Rév. P. J. E. Pagé, professeur de chimie de l'Université Laval, prouve qu'ils sont fabriqués avec les meilleures qualités d'orge et de houblon et qu'ils peuvent rivaliser avec les meilleures bières et porters importés, et ne contiennent ni acide, ni autres ingrédients nuisibles à la santé.
La célèbre bière Labatt de London est reconnue la meilleure du Canada par la confrérie et l'imitation du véritable libelle par des brasseurs et embouteilleurs peu scrupuleux.
POUR LA BELLE SAISON, achetez la célèbre Bière et Porter Labatt, London, et n'en prenez point d'autre en substitution.
N. Y. MONTREUIL, Seul agent, Québec.
P. S.—En mains le stock le plus considérable de Québec de Bière en Bouteilles, 13 avril 6m qsh
TRAVERSE DE St Romuald et Sillery
CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
District de Québec
Cour Supérieure
No 621
Dame Eléonore Lauzon, épouse commune et biens de Narcisse Olivier Ruel, marchand de St Sauveur de Québec, demanderesse autorisée à ester en justice contre son dit époux.
Narcisse Olivier Ruel, de St Sauveur de Québec, Défendeur.
Une action en séparation de biens a été instituée en cette cause.
Québec, 15 juillet 1886.
CORRIEUX A PARE, Proc. Dem.
14 juil 11m
Avantages sans précédents
MAISON F. X. LEPAGE & CIE,
53, rue de la Couronne, St-Roch, Québec
Des achats importants venant d'être faits à de grandes réductions, leur permettant d'offrir les articles suivants à des prix qui ne peuvent souffrir de comparaison.
Chapeaux en paille pour Dames, et en feutre pour hommes et enfants, Indiennes, Colon, Parisiens, Parisiens, Foulards, Étoiles à Robes, Cachemire noir et de couleur, et une foule d'autres petits articles vendus à très bas prix.
N. B.—Spécialité: ARTICLES DE DEUIL.
Arrêtant à St Romuald et au quai de M. Bowen, Sillery, en montant et descendant.
Tous les samedis il y a un voyage de St Romuald et Sillery à Québec à 7 h. p. m.
Traverse de l'île d'Orléans
VAPEUR "ORLEANS"
Capt Bolduc
Le et après le 12 MAI, jusqu'à nouvel ordre (le temps et les circonstances le permettant), ce bateau fera le trajet comme suit:
De Québec De l'île
6 15 a.m. 5 15 a.m.
9 15 a.m. 8 00 a.m.
11 30 a.m. 10 00 a.m.
2 30 p.m. 1 30 p.m.
4 45 p.m. 3 30 p.m.
6 15 p.m. 5 30 p.m.
DIMANCHE
1 00 p.m. 11 30 a.m.
2 30 p.m. 1 45 p.m.
4 00 p.m. 3 15 p.m.
6 00 p.m. 5 00 p.m.
7 00 p.m.
Arrêtant à St Joseph en allant et en revenant.
Les jours de fête, un voyage se fera de l'île à Québec à 8 h. du matin.
Le prix du passage de St Joseph le dimanche est le même que celui de l'île.
Ce bateau fera un voyage extra tous les jours de l'île à Québec à 10 h. p. m.
J. Theophile Lemieux
L. L. B.
NOTAIRE
ouvre un bureau à St Romuald, en face de chez MM. Nault & Labrie, épiciers, le 6 juillet 18